



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu Comité technique local du 7 juin 2016

En liminaire nous avons dénoncé l'impéritie du gouvernement actuel, l'impréparation et le cynisme dont il fait part dans la conduite des réformes en cours. Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il paie le prix d'être réformateur et qu'il doit se battre seul contre les conservatismes. Nous avons cité Thomas Pickety qui a écrit dans le Monde quelques jours auparavant « *La vérité est toute autre : sur ce sujet comme les précédents, le pouvoir en place multiplie les improvisations, les mensonges et les bricolages.* »

Qu'on en juge, ce gouvernement s'était engagé pour une tranche d'imposition à l'impôt sur le revenu de 75 %, abandonnée !

La grande réforme fiscale ? Passage obligé pour une justice sociale. Elle se réduira à la mise en place du prélèvement à la source, nous avons cité à ce sujet Michel SAPIN qui a dit « *Le Président de la République a fait de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu l'une des principales réformes de son quinquennat. C'était un engagement fort de la campagne de 2012. C'est un engagement tenu.* »

On nous prend pour des imbéciles !

Nous avons rappelé l'affaire pathétique des impôts locaux pour les « vieux parents » et la suppression de la 1/2 part supplémentaire. Les dégrèvements ordonnés dans la hâte, sans réflexion, conduisent à exonérer d'impôts locaux des contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse très largement les limites prévues par la loi. Nos ministres avaient toute latitude pour revoir ce dispositif dès 2013. Mais c'est à nouveau l'amateurisme, l'improvisation, en un mot l'incompétence à tous les étages.

Enfin, le sujet le plus grave : la loi Travail, toujours selon Thomas Pickety « Un effroyable gâchis ».

On retrouve le même mélange de mensonge et de cynisme : dans un simulacre de négociation, le gouvernement lâche quelques points qu'il savait qu'aucune organisation syndicale n'accepterait. Par exemple la disposition qui prévoyait que les apprentis mineurs pourraient travailler 10 h par jour et 40 h par semaine sans l'avis du médecin du travail comme épouvantail pour mieux faire passer l'élément clé du projet : l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est à dire qu'un accord d'entreprise pourra déroger aux accords de branche comme à la loi nationale (article 2 de la loi Travail).

En renvoyant la négociation dans l'entreprise, ce projet de loi conduira inmanquablement à accroître les inégalités et la précarité, à favoriser le dumping social, à fausser encore plus la concurrence.

C'est la fin d'un minimum d'égalité de droits entre l'ensemble des salariés.

FO n'acceptera jamais l'inversion de la hiérarchie des normes !

Cette hiérarchie des normes : la loi, l'accord de branche et l'accord d'entreprise est une conquête de 1936 ! Le gouvernement sans honte, commémore (très modestement...) cette conquête sociale et en même temps propose sa suppression !

Nous avons évoqué aussi les manifestations en France, nombreuses, contre ce projet, la jeunesse dangereusement oubliée et abandonnée par ce gouvernement, la colère qui est grande parmi elle !

FO appelle tous les salariés à combattre cette loi. C'est un combat social, économique, démocratique. C'est un combat pour demain, c'est un combat pour la consolidation des valeurs républicaines.

L'ordre du jour de ce CTL était le suivant :

1/ Bilan annuel et plan de prévention du CHS-CT :

Le budget 87 154 € était sensiblement le même que celui de l'année passée. Celui-ci a été réalisé en totalité (reste 0,60 € !), les projets envisagés au départ s'élevaient à 123 050 €.

- 3 151 € ont été affectés à la prévention des risques ;
- 1 005 € à l'hygiène & salubrité des locaux ;
- 6 347 € travaux immobiliers (isolation...) ;
- 30 441 € amélioration des conditions de travail (remplacement luminaires...) ;
- 4 203 € adaptation des postes de travail (tapis adaptés...) ;
- 40 965 € à des actions de formation (premiers secours, perfectionnement à la conduite...) ;
- 1 038 € dépenses diverses.

Espérons dans ces temps de disette, que les moyens alloués au CHS ne fondent au soleil, d'autant que le Directeur nous a fait part en aparté, d'un probable nouveau coup de rabot de 5 % sur les crédits de fonctionne-

ment de la direction locale, avec les plus de 2 300 suppressions d'emploi prévus en 2017 on peut dire comme le gouvernement : « *ça va mieux !* ».

2/ Campagne DUERP / PAP :

Nous sommes tombés d'accord que le temps des réunions (4 groupes de travail plus le temps consacré par les agents), l'investissement de tous pour l'identification des risques s'avèrent fastidieux et lourds. Et qu'en revanche, le temps de l'action reste très théorique. La difficulté de graduer le ressenti des agents quant aux risques identifiés...

Quid de la méthode ?

Les risques psychosociaux ont comme les années passées, concerné l'essentiel des échanges. Le rôle du médecin de prévention a été souligné dans ce domaine très sensible. Mais les actions aussi pertinentes soient-elles, quelle peut-être leur efficacité quand la cause de la situation d'un service dégradé est le manque d'effectif dans un environnement où la charge de travail ne diminue pas voir augmente ? Bref, l'administration ne se donne pas les moyens de prévenir les risques psychosociaux.

3/ Présentation du TBVS :

De l'examen du tableau de bord de veille sociale il ressort que la charge de travail par agent augmente sensiblement : le nombre de CET ouverts et remplis, les jours de congé rachatés, les écrêtements opérés sur la pointeuse...

Constat que 3 résidences sont en sous effectif : **La Ferté Bernard, Mamers et Château du Loir**. Et dans le cadre des fermetures, le changement de résidence est mal vécu par les agents.

Diminution du nombre de réunions. Est-ce normal que la direction relance les chefs de service sur la question ? Il est important qu'elles soient formalisées (compte-rendu...).

Certaines données agrégées les unes aux autres peuvent révéler un probable épuisement professionnel d'agents qui, par exemple, posent de nombreux congés de courte durée, une manière de « *recharger les batteries* » peut-être ?

Le MDP souligne que sa mission a considérablement évolué, alors que l'activité consistait à une surveillance cadrée réglementaire (visites quinquennales, annuelles...), l'activité se déporte vers une surveillance particulière des agents du fait du caractère prégnant des RPS.

A ce sujet, le MDP pointe les moyens en baisse alloués à cette mission : moins de médecins, pas de secrétariat... Le décret qui date du début des années 80 et qui définit la mission des MDP au sein du Ministère des finances est totalement obsolète.

La **Fédération des finances FO** se bat auprès des ministres pour qu'une véritable politique de prévention existe avec des mesures concrètes. Il semble qu'on soit dans l'impasse !

Autre point que le MDP a soulevé : pour les restructurations envisagées, la direction doit informer de la modification des *process*, des matériels... cela impacte les conditions de travail des agents. La direction rappelée à son obligation, était un peu déstabilisée !

4/ Questions diverses :

Au sujet du logiciel **Vivaldi** (application unique de recrutement pour les préparations et les concours, conceptions de sujets, corrections de copies, jurys d'oraux), le président refuse de communiquer sur sa mise en place. En effet, l'ÉNFiP ne rembourse pas les frais de déplacement. Ils sont donc à la charge de la DDFiP Sarthe.

France Domaine : la direction attend le retour du 2nd groupe de travail sur ce sujet pour obtenir plus d'informations sur l'avenir de ce service.

Les services civiques : le Médecin de prévention apprend, lors de ce CTL, l'existence de ces nouveaux emplois et rappelle à l'administration qu'elle est tenue de l'en informer en particulier lorsque l'un d'entre eux, ayant un handicap, a besoin d'un aménagement de poste.

La campagne IR étant terminée, ils seront orientés vers la gestion publique pour présenter aux usagers les moyens modernes de paiement.

La direction a évoqué la situation tendue à l'**OPHLM** (fermeture prévue le 01/01/2018). La direction de cet établissement a retiré un agent qu'elle mettait à la disposition du comptable. L'administration envisage différentes mesures pour palier ce manque d'effectif comme fermer la trésorerie 2 fois/semaine. Encore une fois, cet établissement ne respecte pas ses obligations...

Vos représentants **F.O.-DGFIP** :

Anne Pujol, Paierie départementale, tél 02 43 77 18 71
Michel Dusong, PCE Mamers, tél 02 43 31 45 09

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>